

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 juin 2025
à 18h30
Salle du Conseil Municipal
5 rue du Parc - MABLY

Ordre du jour :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A noter que, depuis le 1er juillet 2022, les règles de publicité des actes administratifs des collectivités territoriales ont été modifiées. Dorénavant, les délibérations seront signées conjointement par M. Le Maire et le Secrétaire de Séance avant leur transmission au contrôle de légalité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE (13 mai 2025)
(Rapporteur : Eric PEYRON)

Le procès-verbal est également concerné par cette réforme. Il sera approuvé au début de la séance suivante du Conseil, par les membres présents au Conseil, avec prise en compte des remarques des élus formulées en amont ou le jour de son approbation.

Il sera signé par le Maire et le Secrétaire de Séance uniquement après avoir été approuvé et sera publié en ligne dans la semaine qui suit son approbation.

URBANISME - FONCIER - ENVIRONNEMENT

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) DE NOVIM RELATIF AU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DES TUILERIES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (Rapporteur : Serge PRALAS)**

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION (Rapporteur : Serge PRALAS)
3. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 (Rapporteur : Serge PRALAS)
4. OPERATION ATHELIA - APPROBATION DE LA CONVENTION SUR LES FUTURES MODALITES DE GESTION DES OUVRAGES ENTRE LA VILLE DE MABLY ET LA SCCV RIMBAUD EN VUE D'UN TRANSFERT DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DU CHEMINEMENT PIETON DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (Rapporteur : Serge PRALAS)
5. ACHAT PARCELLE D 1533 SITUEE ROUTE DU BAS DE MABLY A LA SUCCESSION DE MONSIEUR ORGAER - PURGE DU PACTE DE PREFERENCE (Rapporteur : Eric PEYRON)

ADMINISTRATION GENERALE

6. RAPPORT DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 13 MAI 2025 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Rapporteur : Serge PRALAS)
7. RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES - EXAMEN DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROANNAIS AGGLOMÉRATION (Rapporteur : Eric PEYRON)

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

8. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ALPHONSE DAUDET - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AVEC SA COLAS FRANCE T.P.C.F (Rapporteur : Eric PEYRON)

RESSOURCES HUMAINES

9. CONVENTION DE SERVICE COMMUN "FORMATION A DESTINATION DES AGENTS" (Rapporteur : Daouda DIALLO)
10. CONVENTION RELATIVE A LA PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT (Rapporteur : Daouda DIALLO)

PATRIMOINE - SECURITE - VOIRIE

11. ECLAIRAGE PUBLIC - COMPLEMENT TRAVAUX PROGRAMME 2025 (Rapporteur : Eric PEYRON)

12. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE PABLO NERUDA POUR L'IMPLANTATION, LA MISE EN SERVICE ET L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE TELECOMMUNICATIONS - APPROBATION NOUVELLE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE (Rapporteur : Jacky GENESTE)

POLITIQUES EDUCATIVES ET AFFAIRES SCOLAIRES

13. RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION DE LA PAUSE MERIDIENNE AVEC REPAS A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2025 - FIXATION DU PRIX DE REVIENT DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ANNEE 2024 (Rapporteur : Ambre MIQUEL)

14. CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT COMMUNAL BA 051 (EN PARTIE) A LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI) DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE, AVENANT N° 1 (Rapporteur : Itidal FADHLOUN BARBOURA)

JEUNESSE

15. ORGANISATION CHANTIERS EDUCATIFS DE JEUNES - ANNEE 2025 - APPROBATION CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SESAME ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE (Rapporteur : Itidal FADHLOUN BARBOURA)